

→ **Pôle Éducation Pédagogie Animation / 1er et 2nd Degré**

Réunion de lancement Consortium Erasmus + Scol DDEC29 Lundi 11 octobre 2021



Cofinancé par le
programme Erasmus+
de l'Union européenne

Lancement du Consortium

- Rappel des objectifs
- Pilotage du consortium
- Résultats de l'Agence Erasmus +
- Accompagnements et animations à venir
- Démarches et éléments de calendrier
- Outils de dépôt des projets
- Aspects financiers
- Questions diverses

Les priorités du programme Erasmus + 2021-2027

- Inclusion des personnes en situation de handicap
- La lutte contre les décrochages
- Le développement des compétences (compétences transversales, compétences clés) et la prévention de l'illettrisme
- Le rôle de l'éducation dans la lutte contre le réchauffement climatique et la transition environnementale.

Les objectifs du Consortium

- Constituer un réseau de référents sur l'ouverture à l'international. La diffusion dans les établissements et sur le territoire nécessite des relais formés pour une montée en compétence de tous .
- Développer un réseau de partenaires européens et internationaux, le mettre à disposition des établissements du consortium et impulser une dynamique de pilotage d'actions européennes et internationales
- Mutualiser les pratiques, les expériences et favoriser l'éducation des enfants et des jeunes dans un environnement multiculturel et multilingue fondé sur les valeurs humanistes et de tolérance.
- Dynamiser un territoire par l'ouverture interculturelle, régionale et internationale
- Former de futurs citoyens européens

Les activités prévues

- **Formations** des enseignants et personnels non-enseignants : hybride ou en mobilité (cours structuré)
- **Stages d'observation** des pratiques d'éducation pour tous personnels enseignants ou non enseignants
- **Visites préparatoires chez un partenaire d'accueil européen**, pour préparer de futures mobilités d'apprenants.
- **Enseignement** à l'étranger
- **Mobilités des élèves** : en groupe (classe ou petit groupe d'ambassadeurs) ou en individuel pour des périodes longues (scolarisation à l'étranger)
- **Accueil d'un enseignant** en formation pour réaliser un stage au sein de l'organisme français accrédité ou de l'un des organismes membres du Consortium ;
- **Accueil d'un expert européen** pour dispenser une formation au sein de l'organisme français accrédité ou de l'un des organismes membres du Consortium ;

Chaque projet en groupe ou individuel doit s'inscrire dans les objectifs du consortium et apporter à la fois une plus value pour l'établissement, un territoire et la DDEC. Le projet ne doit pas être réduit à la simple mobilité mais s'entend aussi en amont et en aval.

Gouvernance du consortium

Coordination-GT

Composée de 8 personnes de la DDEC

Missions :

- rédaction du dossier d'accréditation
- suivi de la gestion courante : organisation des actions, d'animation et de formation
- activités de suivi et d'accompagnement.
- interlocuteur politique du consortium

COFIL : organe décisionnaire

définit les orientations et les objectifs, les critères d'évaluation de l'atteinte des objectifs, réalise les expertises des projets candidats à l'entrée dans le consortium

Constitution :

Missions :

Objectifs :

Actions :

Comité stratégique

Est en charge :

- du développement d'un réseau de partenaires internationaux,
- de la formation et de l'information à l'interculturalité,
- de la collecte et de la mise à disposition d'expériences pédagogiques innovantes
- du développement d'un réseau de partenaires associatifs, collectivités, 1/3 lieu apprenants, ...
- de la sélection, si nécessaire, de prestataires de services
- d'un calendrier des tâches et réunions de groupes

Commissions opérationnelles

Coordonnent et implémentent les décisions prises par la coordination et le COFIL. Chaque commission est responsable des mises en oeuvre dans son domaine de compétence. 1 chef de projet par commission et une équipe

Commission développement durable

Commission Education Inclusive

Commission qualité

Commission scientifique

Commission numérique

Pôle gestion

- Sera en charge de la gestion financière des activités, actions et besoins inhérents à l'accréditation et au fonctionnement du consortium.
- Créera et mettra à disposition des outils administratifs pour aider les participants dans leurs actions notamment de mobilités.
- Collectera et stockera toutes les données administratives et financières.
- Veillera à fournir aux participants les informations nécessaires pour garantir les couvertures d'assurances nécessaires, la bonne prise en charge de la sécurité sociale,...
- Tiendra à jour et mettra à disposition un calendrier

Constitution :

Objectifs :

Actions :

Constitution :

- secrétaire de l'UDOGEC
- représentants 1D et 2D
- 1 chef d'établissement 1D et 2D
- 1 membre du COFIL
- assistante du pôle éducation pédagogie



Résultats de l'agence nationale Erasmus +

**Association Diocésaine De l'Enseignement
Catholique Finistère**
2 rue César Franck
29000 - QUIMPER

Objet : Notification d'acceptation de votre candidature

Code dossier : 2021-1-FR01-KA121-SCH-000035725

Suivi par :

Géraldine Billerot - geraldine.billerot@agence-erasmus.fr

Bordeaux, le 21/09/2021,

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une candidature dans le cadre de l'appel à propositions 2021 du programme Erasmus+ au titre de l'action Projets de mobilité accrédités pour les élèves et le personnel de l'enseignement scolaire .

Suite à l'avis du Comité National d'Evaluation (CNE), j'ai le plaisir de vous informer que votre candidature a été retenue.

Le projet et la période d'éligibilité des activités commencent au **01 septembre 2021** et se terminent au **30 novembre 2022** pour une durée contractuelle de **15 mois**.

Le montant total de votre subvention s'élève à **712 110,00 €**.

Votre convention de subvention et ses annexes seront prochainement disponibles sur [votre espace utilisateur](#).
Le détail des activités financées sera disponible dans l'annexe II de votre convention.

Les principales annexes contractuelles sont [disponibles sur la fiche action, étape contractualisation](#).

J'attire votre attention sur le fait que le versement de la subvention mentionnée ci-dessus est conditionné :

- au respect de l'ensemble des critères d'accès au financement, tels que stipulés dans le **guide 2021 du programme Erasmus+** ;
- à la validation de votre entité légale ainsi que, le cas échéant, ceux des organismes co-bénéficiaires ;
- à la validation des éléments contractuels, tel que les données concernant votre représentant légal et données bancaires. Une communication spécifique vous sera adressée dans les semaines à venir, elle est nécessaire à la mise à disposition de votre convention ;
- au respect du délai requis pour l'envoi des exemplaires de la convention dûment signés par le représentant légal de votre structure.

Le Département Gestion des Projets reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Laure Coudret-Laut
Directrice



Engagements des membres

Les écoles et les établissements associés au consortium s'engagent à respecter les objectifs du programme *Erasmus+ du consortium Scol - DDEC29*, à savoir :

- Engagement n° 1 :

Désigner et former un ou des référents sur l'ouverture à l'international.

La diffusion dans les établissements et sur le territoire nécessite des porteurs de projets et des relais formés pour une montée en compétence de tous. Le Consortium Scol - DDEC 29 organisera la formation des référents et leur apportera informations et soutien dans la démarche.

- **Engagement n° 2 :**

Rechercher activement des partenaires européens et internationaux et alimenter une plateforme numérique base de données de partenaires.

Pour cela, les établissements s'engagent à faire des retours sur les partenaires avec lesquels ils auront travaillé en alimentant une plateforme de ressources.

L'appui et le soutien du consortium Scol - DDEC 29 dans ce domaine sera construit autour de l'organisation d'un séminaire européen de mise en contact de partenaires européens en présentiel et en distanciel.

Les thématiques des échanges cibleront les orientations prioritaires de la DDEC et en particulier l'éducation inclusive, l'éducation au développement durable, la persévérance scolaire et la prévention du décrochage scolaire, le numérique et les espaces d'apprentissage renouvelés, la science.

- **Engagement n° 3 :**

Mutualiser les pratiques, les expériences et favoriser l'éducation des enfants et des jeunes dans un environnement multiculturel et multilingue fondé sur les valeurs humanistes et de tolérance.

Les établissements s'engagent à partager et à mutualiser leur expérience lors d'un forum des initiatives dans le cadre de parcours linguistiques et d'ouverture à l'Europe et à l'international avec des carrefours thématiques et des ateliers de présentation. Une dynamique d'établissements et de réseau sera ainsi initiée et impulsée.

Pour faciliter ce partage et l'accès au plus grand nombre, le consortium développera une plateforme numérique de présentation des projets que les établissements du consortium s'engagent à compléter et à utiliser. Cette plateforme a vocation à pérenniser les actions menées et présenter les résultats.

- **Engagement n° 4 :**

Dynamiser un territoire par l'ouverture interculturelle, régionale et internationale

Les établissements du consortium s'engagent à favoriser le rayonnement de l'Enseignement catholique et du réseau sur les territoires et à mettre à disposition des établissements du réseau les compétences construites.

Le Consortium Scol - DDEC29 vient en appui aux établissements pour les aider à construire des projets en Bretagne, en Europe ou dans le monde, à s'ouvrir à des personnes ayant une expérience à l'international et présents sur les territoires, à des associations partenaires, et ainsi favoriser l'interculturalité en les associant.

En promouvant l'ouverture de l'école sur son environnement local mais aussi européen, la DDEC favorise aussi la connaissance du patrimoine finistérien et du patrimoine européen, à travers des défis vidéos proposés aux classes et mis à disposition. Cet objectif suppose la formation au montage de projets et à l'interculturalité par des formations (type MOOC) que les participants s'engagent à suivre.

- **Engagement n° 5 :**

Former de futurs citoyens européens

Les établissements du consortium s'engagent, par les actions éducatives et les projets mis en œuvre dans le cadre du consortium, à former les élèves à la citoyenneté européenne.

Le Consortium Scol - DDEC 29 s'est donné comme objectifs d'aider les établissements à mener des projets pédagogiques innovants, à former les enseignants à l'interculturalité, à l'utilisation des outils informatiques au service des projets, à explorer de nouvelles méthodes d'apprentissage des langues, à réfléchir aux espaces d'accueil et d'enseignement des enfants, dès la maternelle et jusqu'au lycée, à accompagner une réflexion collective des pratiques pédagogiques, à sensibiliser et éduquer les jeunes à la notion de citoyenneté européenne, à valoriser, mutualiser les « bonnes pratiques » de chaque pays.

Les établissements engagés dans le consortium proposeront à tous les élèves des activités autour d'un Parcours d'Ouverture Européenne et à l'International pour un parcours réussi pour chacun, et une formation de futurs adultes et citoyens formés à la connaissance de l'Europe, de ses habitants et des cultures différentes, des instances territoriales et européennes et de leur fonctionnement, mais aussi à l'esprit critique en intégrant des notions comme la liberté d'expression, le débat sur des sujets de société comme le développement durable.

Engagement n° 6 :

Respecter le calendrier et les démarches administratives et financières

Les établissements du consortium s'engagent à garder trace des actions, des activités et des projets mis en œuvre et de renvoyer les documents dans les délais impartis.

Lors de la participation à des mobilités :

Rechercher des partenaires.

Veiller à une répartition équitable des personnes qui effectuent les mobilités avec une priorité au public fragile, au handicap et aux élèves décrocheurs.

Veiller à ce que les participants soient bien préparés pour la mobilité.

Prévoir les documents administratifs, les assurances nécessaires à un voyage à l'international.

Partager et mutualiser les activités menées avant, pendant et après la mobilité sur la plateforme dédiée.

Encourager et soutenir les participants au retour de leur mobilité pour qu'ils deviennent ambassadeurs du programme et qu'ils puissent partager les compétences acquises dans le réseau.

Lors de partenariats de coopération :

Veiller à ce que l'action correspondent aux priorités du consortium.

Veiller à ce que les actions aient un impact durable sur l'ensemble des partenaires.

Encourager le partage d'expérience sur la plateforme et au forum des initiatives de l'ensemble des partenaires.

Veiller à ce que les principes de la Charte soient communiqués et appliqués à tous les personnels concernés par le projet.

Promouvoir les activités soutenues par le consortium Scol - DDEC 29 auprès des communautés éducatives et des partenaires.

Communication du programme

- Des logos à utiliser



- Une communication forte dans tous les territoires, sur les réseaux ...
- Garder traces de tous les articles, émissions ... Et les communiquer au GT du Consortium.



Cofinancé par le programme Erasmus+ de l'Union européenne

Vous accompagner :

- En proximité :
 - Accompagnement en établissement ou territoire pour écrire son projet
 - Rôle des ERAEI en établissement ou en territoire
- Des animations :
 - « E-Twinning une plateforme pour faire des échanges numériques, trouver des partenaires et s'ouvrir au monde » :
 - ✓ Jeudi 21 octobre 14h-17h à Chateaulin pour les collèges et lycées
 - ✓ Mercredi (date à préciser) à Châteaulin pour les écoles
 - Réunion des ERAEI : date à fixer ?

Calendrier et démarches

Octobre 2021

Novembre 2022

Concertation en équipe et lien avec le GT du Consortium

Trouver des partenaires et/ou formations

Ecrire les fiches projets et les déposer sur Teams

Mener les activités prévues : formations, mobilités, ...

Mener un ou plusieurs projets e-twinning en établissement

Fiches projets

- Fiche projet établissement
 - Fiche mobilité personnels
 - Fiche mobilité élèves
- A retrouver dans l'équipe Teams "Consortium Erasmus+ Scol DDEC29"
 - A compléter en ligne et à remettre comme un devoir.
 - Plateforme de dépôt de tous les documents et espace de communication entre les membres du consortium et le groupe technique.

Les aspects financiers

Le montant de la subvention octroyée pour chaque membre du consortium dépend de plusieurs facteurs:

- le budget total disponible à attribuer aux candidats accrédités;
- les activités demandées;
- le montant de base et le montant maximal de la subvention
- les critères d'attribution dépendent de l'atteinte des objectifs fixés par le programme ERASMUS et les axes prioritaires du consortium ERASMUS+ SCOL DDEC29

Consortium DDEC29

Voyage

Participation aux frais de voyage aller-retour des participants et de leurs accompagnateurs de leur lieu d'origine jusqu'à l'endroit de l'activité.

En outre: participation aux frais de voyage aller-retour des participants et des personnes les accompagnant, de leur lieu d'origine jusqu'au lieu de la formation préalable au départ pour les élèves participant à des activités de mobilité de longue durée.

Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires.

Règle d'attribution : en fonction de la distance parcourue et du nombre de personnes. Le demandeur doit indiquer la distance à vol d'oiseau entre le lieu d'origine et le lieu de l'activité 57 en utilisant le calculateur de distance fourni par la Commission européenne 58 .

Distance parcourue	Moyen de transport standard	Moyen de transport écoresponsable
0-99 km	23 EUR	
100-499 km	180 EUR	210 EUR
500-1 999 km	275 EUR	320 EUR
2 000-2 999 km	360 EUR	410 EUR
3 000-3 999 km	530 EUR	610 EUR
4 000-7 999 km	820 EUR	
8 000 km ou plus	1 500 EUR	

Frais d'inscriptions aux cours et aux formations

80 EUR par participant par jour; chaque membre du personnel peut recevoir au maximum 800 EUR pour couvrir les frais d'inscription au titre d'une même convention de subvention.

Contribution aux frais de séjour

Frais de séjour des participants et de leurs accompagnateurs⁵⁹ pendant l'activité. Le cas échéant, les frais de séjour peuvent s'appliquer au temps de trajet avant et après l'activité, avec une durée maximale de deux jours de voyage pour les participants qui reçoivent une subvention de voyage standard et de quatre jours supplémentaires pour les participants qui reçoivent une subvention relative à un moyen de transport écoresponsable.

Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires.

Règle d'attribution: en fonction du nombre de personnes, de la durée du séjour et du pays d'accueil.⁶⁰

Catégorie de participants Groupe de pays n° 1 Groupe de pays n° 2 Groupe de pays n° 3

Catégorie de participants	Groupe de pays n° 1	Groupe de pays n° 2	Groupe de pays n° 3
Personnel	90- 180 EUR	80- 160 EUR	70- 140 EUR
Apprenants	35- 120 EUR	30- 104 EUR	25- 88 EUR

Les montants indiqués ci-dessus sont des montants de base par journée d'activité. Chaque agence nationale fixera le niveau exact des montants de base dans les fourchettes autorisées.

Le montant de base doit être versé jusqu'au 14e jour de l'activité. À partir du 15e jour de l'activité, le montant dû correspondra à 70 % du montant de base. Les montants dus seront arrondis à l'euro entier le plus proche.

Contribution à l'organisation du projet

Coûts directement liés à la mise en œuvre des activités de mobilité.

Pour soutien à la préparation (pédagogique, interculturelle et autre), tutorat, suivi et soutien des participants pendant la période de mobilité, services, outils et équipements requis pour les composantes virtuelles des activités hybrides, reconnaissance des acquis d'apprentissage, partage des résultats et visibilité publique des financements provenant de l'Union européenne.

Le soutien organisationnel couvre les coûts engagés tant par l'organisation d'envoi que par l'organisation d'accueil (sauf pour la mobilité du personnel pour des cours et formations).

La répartition de la subvention reçue sera fixée conjointement par les deux organisations.

Mécanisme de financement: contribution aux coûts unitaires.

Règle d'attribution: en fonction du nombre de participants.

100 EUR

- par élève participant à des activités de mobilité de groupe, avec un montant maximal de 1 000 EUR par groupe;

- par participant à des activités de mobilité du personnel pour des cours et formations;

- par expert invité;

- par enseignant ou éducateur en formation accueilli.

350 EUR; 200 EUR au-delà de 100 participants à un même type d'activité

- par participant à des activités de mobilité de courte durée à des fins d'apprentissage pour les élèves;

- par participant à des activités de mobilité du personnel à des fins d'observation en situation de travail et de missions d'enseignement ou de formation.

500 EUR

- par participant à des activités de mobilité de longue durée à des fins d'apprentissage pour les élèves.

Ressources

- Page dédiée du site de la DDEC :

<http://pedagogie.ddec29.org/app-roches-pedagogiques/langues-vivantes-et-ouverture-a-linternational/>